



RECOMMANDATIONS lors de la CREATION d'un CLUB D'INVESTISSEMENT

dans les ENERGIES RENOUVELABLES CITOYENNES (C.I.E.R.C.)

Vous avez réuni suffisamment de personnes pour créer un CIERC ?

BRAVO pour l'énergie déployée et partagée !

Il vous reste maintenant quelques étapes administratives à accomplir :

- 1 – Préparer des **dossiers d'information** – un par individu investisseur – afin de suivre la situation de chaque adhérent.e pendant la durée de vie du Club que vous allez constituer.
- 2 – Faire parvenir à **Vents citoyens** la liste complète des adhérent.e.s avec leurs coordonnées afin que chacun reçoive la lettre d'information de Vents citoyens et les informations liées à la société de gestion qui sera créée.

Liste à cocher avant la **réunion de constitution du CIERC** :

1 - Lors de l'invitation des futur(e)s membres du Club d'Investissement prévenir qu'il faudra :

- Fournir une photocopie recto-verso de sa carte d'identité ou de son passeport en cours de validité, ou un récépissé attestant que l'un de ces documents est en cours de renouvellement ;
- remettre une copie d'un justificatif de domicile (facture d'électricité, de téléphone, d'eau...) daté de moins d'un an ;
- Un chèque pour régler son versement.

2 - Lors de l'AG constitutive, remplir et signer en 2 exemplaires originaux la Convention (Statuts) du CIERC

- Choisir le nom du CIERC ;
- Choisir l'adresse de son siège social ;
- Elire un.e gérant.e et un.e trésorier.e, choisir le/les titulaire du compte et mandataire ;
- Parapher chaque page. La dernière page doit être signée par les mandataires.

3 - Remplir et signer en deux exemplaires originaux le Procès Verbal de la Constitution du CIERC

- La première page doit être complétée et signée par les mandataires. Les pages suivantes sont des feuilles individuelles d'adhésion numérotées et paginées.

4 - Réunir tous les documents. Le dossier de la banque comprendra :

- Un exemplaire original des statuts signés et paraphés par les mandataires (gérant, trésorier, secrétaire, s'il y a lieu).
- un exemplaire original numéroté et paginé du PV d'AG, signé par les mandataires (gérant, trésorier, secrétaire, s'il y a lieu) suivi de la liste des indivisaires avec leur signature et celle d'un des mandataires ;
- une copie des pièces d'identité en cours de validité (CI ou passeport) le permis de conduire par défaut (si photo ressemblante...) pour chaque adhérent(e).
- une copie des justificatif de domicile de moins d'un an pour chaque adhérent(e).
- les chèques établis au nom du club et endossés par l'un des mandataires.

5 - Lorsque le compte du club sera ouvert à la banque, le Bureau doit préparer pour chaque membre :

- Une copie des statuts complets ;
- une copie de la page N°1 du PV d'AG ;
- une liste complète des adhérents avec leur coordonnées et leur pourcentage de parts dans le club.
- une attestation individuelle de versement de l'adhérent signée d'un des mandataires.

Cas particuliers

Pour les arrivants « après l'AG constitutive » :

- les mêmes trois documents individuels (carte d'identité, justificatif de domicile et feuille individuelle d'adhésion au club numérotée)
- un PV signé du gérant indiquant que l'arrivant est bien désormais membre du CIERC,

Pour les adhérent(e)s mineur(e)s :

Les mineurs peuvent faire partie d'un club sous réserve que soient respectées les conditions suivantes :

- les statuts du Club doivent être signés par les parents ou tuteur,
- le / la Président(e), le/la Trésorier(ère) doivent être majeurs,
- les parents s'engagent à effectuer un versement au club, à assurer le mandat d'adhérent du mineur jusqu'à sa majorité, à prendre en compte, dans leur déclaration fiscale, les opérations initiées par le club.
La majorité de l'enfant précédemment mineur ne constitue pas une clause de démission automatique du club, le membre adhérent se trouvant dans cette situation devant respecter les règles fixées par les statuts.

Lorsque tous les justificatifs sont au nom d'une seule personne dans un couple :

Celle / celui qui a tout à son nom doit faire une lettre où il spécifie que l'autre est bien domicilié à telle adresse.

Transmettez toute question à : ventscitoyens@gmail.com

Un membre de l'association .

- répondra à vos questions et à celles de vos adhérent.e.s.
- vous aidera à remplir les documents où à calculer les parts de chaque adhérent.e
- vous fournira un modèle d'attestation de versement des adhérent.e.s